Former. Chercher. Agir.

anjou sup

DOSSIER DE PRESSE

17 novembre 2026

Les dirigeants signataires de la convention



Françoise Grolleau, *présidente de l'Université d'Angers (UA)*



Cécile Jaglin-Grimonprez, *directrice générale du Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers*



Amandine Duffoux, *directrice du campus Arts et Métiers d'Angers-Laval (ENSAM)*



René Siret, *directeur général de l'École supérieure des agricultures (ESA)*



Christophe Baujault, *directeur général de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP)*



Guillaume Feuvre, *directeur général de l'École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO)*



Jean Charroin, *directeur général du groupe ESSCA*



Romain Jeantet, *directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers*



Johan Glaisner, *directeur général de l'École supérieure des humanités et du management (Ircom)*



Marc Oswald, *directeur général de l'École supérieure d'agro-développement international (ISTOM)*



Laurent Péridy, *recteur des Facultés libres de l'Ouest (UCO)*

Onze établissements créent le réseau Anjou Sup

Le contexte national nous montre à quel point la jeunesse, sa formation et ses perspectives d'avenir constituent un enjeu de société prioritaire. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont à cet égard une responsabilité évidente, et chacun de nos onze établissements a à cœur d'y prendre sa part. Cette responsabilité, nous l'avons, aussi, à l'égard de bien d'autres sujets importants : l'adaptation aux besoins socio-économiques du territoire, la réponse aux défis climatiques et sociétaux ou encore la diffusion des savoirs scientifiques au grand public.

Si chacun d'entre nous poursuivra son action dans son établissement et avec ses spécificités, les travaux que nous menons en commun depuis des années – au sein du GIS Angers Loire Campus, dans des projets de recherche communs ou à l'occasion de rendez-vous fédérateurs comme la Fête de la science et la Nuit européenne des chercheurs – nous ont convaincu que nous pouvions créer une nouvelle dynamique collective plus intégrée, plus resserrée et plus ambitieuse. Cette dynamique, c'est le nouveau réseau Anjou Sup.

L'idée fondatrice de ce nouveau réseau est simple : la préparation et l'accompagnement des jeunes générations - à travers la formation, la recherche, l'innovation, le développement durable, les conditions de vie étudiante - est un enjeu d'intérêt général qui dépasse les frontières de nos établissements.

La méthode que nous avons choisie est claire : sans fusion ni nouvelle structure juridique qui risquerait d'alourdir nos fonctionnements ou gommer nos spécificités, nous voulons faire bloc au sein d'un réseau territorialisé capable de fédérer, de porter des projets concrets, d'agréger les forces et de parler d'une seule voix quand cela est nécessaire.

Et notre cap est précis : promouvoir la qualité et l'attractivité de nos formations, créer des ponts entre elles chaque fois que cela est pertinent au bénéfice premier des étudiants et de leurs familles, améliorer les conditions de vie étudiante, faire émerger des initiatives communes répondre aux besoins en formation et en recherche de notre territoire, participer à son aménagement et son développement.

Anjou Sup se résume finalement en trois mots : former, chercher, agir.
Et le faire ensemble, c'est faire le choix du dialogue sur un territoire partagé ; c'est faire le choix de la confiance et de la connaissance mutuelle ; c'est reconnaître que nous pouvons être complémentaires ; c'est aussi donner aux collectivités, aux entreprises et à l'ensemble de nos partenaires locaux des raisons de croire en notre capacité à construire des réponses concrètes aux défis d'aujourd'hui et de demain, dans l'intérêt des étudiants et du territoire.

***Françoise Grolleau**, présidente de l'Université d'Angers et du Conseil de direction du réseau Anjou Sup, au nom des chefs d'établissement.*

Contact presse – Gwendoline Haumont – communication@univ-angers.fr – 02 41 96 22 68

L’essentiel en un coup d’œil

Le réseau Anjou Sup, c’est quoi ?

Le réseau Anjou Sup associe **11 établissements angevins** : des établissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, des établissements d’enseignement supérieur privés d’intérêt général (EESPIG) et le CHU d’Angers.

Il repose sur une **convention de coordination territoriale**, approuvée par arrêté ministériel du 1er octobre 2026.

Chaque établissement conserve son autonomie, ses statuts et sa personnalité juridique.

Les chiffres clés

- 11 membres fondateurs
- 7 axes de travail
- Une convention en vigueur jusqu’au 31 décembre 2028
- Un arrêté d’approbation du 1er octobre 2026, publié au Journal officiel le 3 octobre 2026, donnant une valeur juridique nationale à ce réseau
- Nombre d’étudiant·es: 35 440 sur le territoire du réseau Anjou sup
- Nombre de personnels : 12 000

Qui a approuvé la convention ?

L’arrêté a été signé conjointement par trois ministres :

- **Philippe Baptiste**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace,
- **Annie Genevard**, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire,
- **Stéphanie Rist**, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Les membres fondateurs

- **Université d'Angers**
- **CHU d'Angers**
- École nationale supérieure d'Arts et Métiers (**ENSAM**)
- École supérieure des agricultures (**ESA**)
- École supérieure angevine d'informatique et de productique (**ESAIP**)
- École supérieure d'électronique de l'Ouest (**ESEO**)
- **ESSCA**
- **Institut Agro Rennes-Angers**
- École supérieure des humanités et du management (**Ircom**)
- École supérieure d'agro-développement international (**ISTOM**)
- Facultés libres de l'Ouest (**UCO**)

L’établissement porteur de la convention

- Université d’Angers

Contexte : pourquoi Anjou Sup, pourquoi maintenant ?

Un cadre juridique national

L'ordonnance du 12 décembre 2018 a ouvert la possibilité d'expérimenter de **nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion** entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le réseau Anjou Sup s'inscrit dans ce cadre, au titre des articles L. 718-2 et suivants du Code de l'éducation, dans la forme d'une convention de coordination territoriale.

Une histoire de coopération

Les établissements angevins se connaissent et coopèrent depuis de nombreuses années. Le GIS **Angers Loire campus**, créé par une convention constitutive du 30 juin 2015, a installé une culture de travail commun, avec une feuille de route 2021-2024. En 2016, le Schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Angers Loire Métropole a donné un cadre à cette ambition à l'échelle de l'agglomération.

Un nouveau chapitre

Le réseau Anjou Sup prolonge le travail engagé depuis 2015 au sein du GIS Angers Loire campus (ALC), dont il reprend l'esprit de coopération entre établissements. Il en renouvelle le cadre sur trois points : **un périmètre resserré** autour de 11 membres fondateurs, **une dynamique collective** inscrite dans une convention approuvée par arrêté ministériel, et **une nouvelle méthode de travail** en trois temps. Des **objectifs** (sept axes de travail), des **actions** (portées par les établissements, chacune avec un établissement porteur et des indicateurs de suivi) et une **évaluation** (un rapport d'activité annuel présenté au Conseil de direction).

Cette évolution intervient également après la dissolution de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans au 1er janvier 2026. Elle rejoint la volonté, affichée dans le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'Université d'Angers, de construire avec ses partenaires une dynamique territoriale sur le site angevin.

Ce que n'est pas Anjou Sup

- **Pas une fusion.** Chaque établissement conserve sa personnalité morale et juridique, ses statuts et son autonomie.
- **Pas une nouvelle entité juridique.** La convention ne crée ni société ni groupement doté de la personnalité morale.
- **Pas un projet lucratif.** Les établissements partagent les valeurs d'intérêt général et de non-lucrativité.

Repères

Des années de coopération

- 30 juin 2015 : convention constitutive du GIS Angers Loire Campus
- Juillet 2016 : Schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'Angers Loire Métropole
- 12 décembre 2018 : ordonnance sur les nouvelles formes de rapprochement entre établissements
- 1er janvier 2021 : création de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans
- 1er janvier 2026 : dissolution de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans

Anjou Sup devient réalité

- 1er octobre 2026 : arrêté d'approbation de la convention de coordination territoriale
- 3 octobre 2026 : publication au Journal officiel
- 17 novembre 2026 : présentation à la presse du réseau Anjou Sup

Les prochaines étapes

- D'ici janvier 2027 : adoption du règlement intérieur
- Nomination du délégué général
- Finalisation des fiches action pour chacun des sept axes
- Novembre 2026 à janvier 2027 : lancement de l'enquête sur les conditions de vie étudiante à l'échelle du réseau Anjou sup
- 31 décembre 2028 : échéance de la convention

Contact presse – Gwendoline Haumont – communication@univ-angers.fr – 02 41 96 22 68

Ambitions et objectifs

L'ambition commune

Faire émerger collectivement des talents et les connecter au territoire : des talents capables d'entreprendre, d'inventer, d'innover, de s'engager, de répondre aux besoins du territoire, de faire dialoguer recherche et société. Cette ambition tient dans la signature du réseau Anjou Sup : **Former. Chercher. Agir.**

Les sept axes de travail

1. Mieux accompagner la vie étudiante

Mieux connaître les réalités de la vie étudiante grâce à un observatoire commun, réfléchir aux leviers d'amélioration (logement, restauration, santé, accompagnement psychologique, activités culturelles et sportives, inclusion) et soutenir les initiatives étudiantes.

2. Renforcer l'attractivité des formations

Cartographier l'offre de formation pour développer les complémentarités et les passerelles, mener des actions communes vers les lycéens, notamment pour attirer davantage de jeunes femmes dans les filières scientifiques, partager les expériences internationales et déposer des projets européens en commun.

3. Soutenir les initiatives en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale

Sensibiliser étudiants et personnels aux défis climatiques et sociétaux, faciliter l'accès aux études pour tous, notamment depuis les quartiers prioritaires et les zones rurales, contribuer aux politiques de mobilité du territoire et capitaliser sur des projets innovants comme le campus vert et durable de Belle-Beille.

4. Se positionner comme un acteur essentiel de l'aménagement du territoire

Répondre aux besoins du territoire en formation et en recherche, coopérer avec les collectivités, ouvrir les campus et les savoirs au grand public et aux associations.

5. Coordonner recherche et innovation

Mutualiser infrastructures, compétences et équipements de recherche, renforcer la valorisation des résultats, soutenir l'entrepreneuriat étudiant et les start-ups, et répondre ensemble aux appels à projets.

6. Promouvoir la place de la science dans la société

Créer des événements communs hors les murs pour tous les publics, mener des projets de recherche-action avec les citoyens et porter une communication commune.

7. Répondre aux enjeux territoriaux de santé

Axe porté essentiellement par l'Université d'Angers et le CHU d'Angers, avec la contribution possible de tous, notamment via le projet « campus promoteur de santé ». Il s'appuie sur le dispositif Territoire universitaire de santé et sur le réseau Santé, Activité physique, Métiers de l'ingénieur et des sciences humaines.

Gouvernance et fonctionnement

Une gouvernance collégiale

Le réseau Anjou Sup repose sur l'égale représentation de ses membres, dans le respect de l'autonomie et des spécificités de chacun.

- **Le Conseil de direction restreint** réunit les chefs d'établissement ou directeurs généraux des membres fondateurs, au moins une fois par trimestre. Il détermine les axes de travail, suit les actions et évalue chaque année l'ensemble des actions réalisées.
- **Le Conseil de direction élargi** réunit en plus les responsables des membres associés, au moins une fois par an.
- **La présidence** est assurée par la présidente de l'Université d'Angers. Un vice-président ou une vice-présidente, chef d'un autre établissement, est désigné par vote à la majorité des deux tiers.
- **Un délégué général**, issu des personnels de l'Université d'Angers, assure la coordination et prépare les conseils, avec l'appui d'un **comité technique**.

Des principes de fonctionnement

- **Subsidiarité** : les actions sont portées directement par les établissements, chaque action ayant un établissement porteur et coordinateur.
- **Décisions partagées** : elles sont prises à la majorité des deux tiers des établissements, représentant au moins les deux tiers des étudiants angevins des établissements fondateurs.
- **Moyens** : l'Université d'Angers consacre une partie des moyens de son COMP 2025-2027 au réseau Anjou sup au titre de sa politique de site ; la participation de chaque établissement aux charges générales est plafonnée à 5 000 euros par an.
- **Ouverture** : d'autres établissements peuvent rejoindre le réseau Anjou Sup, avec l'accord unanime des membres fondateurs.

Un premier projet concret : une enquête commune pour mieux connaître les conditions de vie étudiante

Pour sa première action concrète, les établissements d'Anjou Sup ont souhaité s'intéresser aux conditions de vie étudiante. Ils lancent ainsi, de novembre 2026 à janvier 2027, une grande enquête commune qui s'adresse à l'ensemble des étudiants du réseau.

Une démarche qui part de l'existant

L'Université d'Angers a lancé en 2022 une enquête sur les conditions de vie de ses étudiants, renouvelée fin 2024 dans le cadre de son schéma directeur de la vie étudiante et des campus. Plus de 4 500 étudiants y ont répondu en 2024. Les résultats ont permis de mettre en évidence plusieurs enseignements. Ils révèlent notamment un sentiment d'appartenance à l'établissement deux fois plus élevé que la moyenne nationale, mais aussi des difficultés d'accès à l'alimentation et un sentiment de solitude. L'UA a ensuite annoncé deux groupes de travail sur ces sujets, expérimenté un indicateur de vulnérabilité et engagé une équipe de chercheurs sur l'analyse des données.

« Cette enquête fournit des données concrètes pour ajuster nos politiques, renforcer notre accompagnement et échanger avec nos partenaires », Laurent Bordet, vice-président Vie étudiante et des campus de l'Université d'Angers.

Une enquête étendue au territoire

Dans le cadre de l'axe « Vie étudiante » de la convention, qui prévoit la création d'un observatoire commun, les établissements d'Anjou Sup généralisent cette enquête. Mieux connaître les réalités étudiantes pour mieux y répondre : tel est le principe. Les étudiants partageront, de façon anonyme, leur expérience sur huit thèmes : le logement, la mobilité, l'alimentation, les ressources financières, la santé, le sport, la vie sociale et le cadre de vie.

Des données pour construire des réponses concrètes

En mutualisant leurs démarches, les établissements disposeront d'une vision plus complète de la vie étudiante à l'échelle du territoire, au-delà de leurs périmètres respectifs. Les résultats pourront être analysés à plusieurs niveaux : pour l'ensemble du réseau, par campus et par composante. Une cellule de chercheurs de l'UA appuiera l'exploitation des données.

Ces enseignements pourront nourrir les réflexions communes sur les leviers d'amélioration de la qualité de vie étudiante, comme le logement, la restauration, la prévention, la santé, l'accompagnement psychologique ou les activités culturelles et sportives.

Former. Chercher. Agir.
anjou sup

Présentation des 11 établissements fondateurs

Contact presse – Gwendoline Haumont – communication@univ-angers.fr – 02 41 96 22 68

Université d'Angers

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 28 552 dont 21 479 présents dans l'établissement (hors partenaires) et sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeante : Françoise Grolleau, présidente

Présentation

Cheffe de file de l'ESR sur le territoire, l'UA est un établissement public pluridisciplinaire doté d'un secteur santé. Elle rassemble 8 facultés, instituts et écoles et compte plus de 28 000 étudiants. Ses campus sont répartis sur la ville d'Angers, ainsi qu'à Cholet et Saumur. Elle propose plus de 300 formations, dont 73 en alternance, et se distingue par son excellent taux de réussite en licence.

Portée par 26 équipes de recherche, son activité scientifique s'articule notamment autour du végétal, des matériaux et de la santé. Sa politique tient compte des enjeux de transitions, d'inclusion, de diversité et d'équité. Elle se présente comme un lieu de vie et d'engagement pour ses étudiants, ouvert sur le monde. Établissement porteur de la convention, l'UA préside le Conseil de direction d'Anjou Sup et assure l'administration de son comité technique. L'UA est membre de l'alliance européenne EU Green.

Le mot de la présidente

« Anjou Sup s'inscrit dans la continuité des coopérations déjà engagées avec les établissements du territoire. Ce réseau offre un cadre supplémentaire pour se rencontrer, se parler, partager des expériences, valoriser nos complémentarités et développer des actions communes, dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chacun. Cette dynamique collective doit permettre d'accompagner les évolutions de l'ESR et de les rendre compatibles avec les besoins du territoire. En tant que présidente d'Anjou Sup, l'UA assume une responsabilité particulière et envoie un signal fort aux collectivités : celui de la volonté des établissements de l'ESR de parler d'une même voix lorsque les enjeux le nécessitent, et de faire reconnaître leur contribution dans les politiques publiques du territoire. La richesse du potentiel académique, scientifique et d'innovation participe au rayonnement de l'Anjou », Françoise Grolleau, présidente de l'Université d'Angers.

CHU d'Angers

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 500

Dirigeante : Cécile Jaglin-Grimonprez, directrice générale

Présentation

Le Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angers est le premier opérateur de santé du département du Maine-et-Loire et le deuxième établissement de la région Pays de la Loire. Établissement support du GHT 49, le CHU fédère neuf établissements de santé du département dans une stratégie territoriale commune. Il remplit une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche, organisée autour de 9 pôles hospitalo-universitaires et 50 services cliniques.

L'établissement accueille plus de 200 000 patients par an, dispose de près de 1800 lits et places, réalise plus de 100 000 passages aux urgences et près de 30 000 interventions chirurgicales annuelles. Il emploie plus de 7300 agents dont 177 personnels hospitalo-universitaires. Sur le plan académique, il forme chaque année plusieurs centaines d'internes et d'étudiants en lien avec la Faculté de santé de l'Université d'Angers. Avec près de 1 800 projets de recherche en cours et plus de 650 publications annuelles, dont 57% de rang A/B en 2025, il se distingue par une production scientifique et capacité d'inclusions exceptionnelle compte tenu de sa taille.

Le mot de la dirigeante

« Seul établissement de santé membre fondateur, le CHU d'Angers y voit l'occasion d'ouvrir la recherche en santé à l'ingénierie, au numérique, à l'agronomie et aux sciences humaines. Ces synergies accéléreront l'innovation au bénéfice des patients, renforceront l'attractivité de nos métiers auprès des étudiants et des soignants, et feront de la santé un moteur du développement du territoire », Cécile Jaglin-Grimonprez, directrice générale.

École nationale supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM)

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 563 dont 507 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeante : Amandine Duffoux, directrice du campus Arts et Métiers d'Angers-Laval

Présentation

Grand établissement technologique, Arts et Métiers forme les leaders des industries responsables et accompagne les transitions énergétiques, environnementales et sociétales. Présent sur 14 sites, il forme chaque année plus de 6 000 étudiants.

Implanté depuis plus de 200 ans dans le quartier de la Doutre, le campus d'Angers propose une formation d'ingénieurs généralistes sous statut étudiant, apprenti ou militaire. Il dispose de plus de 17 000 m² dédiés à la formation et à la recherche. Ses activités scientifiques s'appuient sur le Laboratoire angevin de mécanique, procédés et innovation (LAMPA), dont les travaux portent notamment sur les matériaux et les procédés de fabrication. Avec sa nouvelle halle technologique de 1 200 m² et son projet d'usine-école, le campus renforce ses capacités de formation, de recherche et de collaboration avec les entreprises. Ancré dans l'écosystème angevin, il contribue au dynamisme de l'enseignement supérieur et de l'innovation sur le territoire.

Le mot de la dirigeante

« Cette convention donne un nouvel élan à des collaborations déjà bien ancrées. En mutualisant nos forces sur la vie étudiante et la lutte contre la précarité, la médiation scientifique, les pratiques pédagogiques, la formation et la recherche, nous pouvons apporter de nouvelles opportunités à nos apprenants et personnels, tout en renforçant l'attractivité et le dynamisme de notre territoire », Amandine Duffoux, directrice du campus Arts et Métiers d'Angers-Laval.

École supérieure des agricultures (ESA)

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 2 400 dont 2 300 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeant : René Siret, directeur général

Présentation

Située à Angers depuis près de 130 ans, l'ESA (École supérieure des agricultures) forme des femmes et des hommes engagés dans les transitions agricoles, alimentaires et environnementales.

Ici, on ne se contente pas d'apprendre : on construit son avenir en alliant formation, expériences concrètes et ouverture sur le monde. Notre ambition ? Donner les clés à nos étudiants pour devenir des professionnels compétents, engagés, prêts à relever les défis alimentaires et environnementaux actuels.

Autour de l'école d'ingénieurs, l'ESA a développé une palette d'une cinquantaine de parcours de formations pour les jeunes et les adultes. Elle accompagne chaque année près de 2 800 apprenants, du Bac+2 au Bac+8.

Avec ses 5 unités de recherche, l'ESA, développe une approche pluridisciplinaire au service d'une agriculture durable : agronomie, zootechnie, agroalimentaire, écologie, sociologie et économie, afin de concevoir et d'accompagner les innovations des systèmes agricoles et alimentaires.

Le mot du dirigeant

« La Convention de coordination territoriale incarne pour l'ESA une ambition partagée : faire du territoire angevin un espace de coopération et d'innovation. Aux côtés des autres établissements de l'enseignement supérieur, nous souhaitons conjuguer nos talents et nos expertises pour enrichir les parcours étudiants, stimuler la recherche et accompagner les grandes transitions du territoire », René Siret, directeur général de l'ESA.

ESAIP Engineering School

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 817 dont 630 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeant : Christophe Baujault, directeur général

Présentation

Implantée à Angers et à Aix-en-Provence, l'ESAIP est une école d'ingénieurs habilitée par la CTI, engagée depuis plus de 35 ans dans la formation d'ingénieurs responsables, ouverts sur le monde et acteurs des grandes transitions.

Son identité repose sur deux domaines d'expertise : la transition numérique (cybersécurité, intelligence artificielle, data) et la transition environnementale (gestion des risques, QHSE, environnement).

L'école se distingue par une forte ouverture internationale, une pédagogie tournée vers l'entreprise et une recherche appliquée au service des enjeux sociétaux.

Depuis septembre 2026, son intégration au groupe Excelia ouvre de nouvelles perspectives, notamment par l'hybridation des compétences entre ingénierie et management.

Ancrée dans l'écosystème angevin, l'ESAIP contribue activement au développement des talents, à l'innovation et aux transformations économiques et environnementales du territoire.

Le mot du dirigeant

« La Convention de coopération territoriale est une formidable opportunité de fédérer nos forces et nos expertises au service d'une ambition commune.
Pour l'ESAIP, elle constitue un levier pour développer les synergies entre établissements, stimuler l'innovation et enrichir les parcours étudiants.
Ensemble, nous renforçons l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur angevin », Christophe Baujault, directeur général

École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO)

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 1 200

Dirigeant : Guillaume Feuvre, directeur général

Présentation

Fondée en 1956, l'ESEO est une grande école d'ingénieurs généraliste reconnue par la Commission des titres d'ingénieur (CTI).

Présente sur ses campus d'Angers, de Dijon et de Paris-Vélizy, elle forme des ingénieurs capables d'accompagner les transformations numériques, industrielles et sociétales.

L'école propose un large choix de spécialisations dans les domaines du numérique, de l'électronique, des systèmes embarqués, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, de la data science et des technologies émergentes.

Son ouverture internationale, ses nombreux partenariats académiques et sa proximité avec le monde de l'entreprise constituent des atouts majeurs pour ses étudiants.

Le mot du dirigeant

« L'ADN d'ESEO repose sur l'ouverture, l'innovation et la capacité à créer des liens entre les différents acteurs. Cette Convention de coopération territoriale traduit concrètement cette vision. En travaillant ensemble, nous renforcerons notre capacité à former les talents, à développer la recherche et l'innovation, et à accroître le rayonnement de notre territoire au bénéfice de tous », Guillaume Feuvre, directeur général.

ESSCA

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 7 800 dont 1 800 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeant : Jean Charroin, directeur général

Présentation

Avec 10 campus en France (Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Lyon, Paris, Strasbourg) et à l'international (Budapest, Malaga, Luxembourg, Shanghai), l'ESSCA offre une expérience multicampus unique et une ouverture internationale au cœur de ses programmes.

Depuis 117 ans, l'école, triplement accréditée AACSB, AMBA, EQUIS, forme des managers et entrepreneurs responsables et accompagne les organisations dans leurs transformations.

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), membre de la Conférence des grandes écoles et, depuis 2025, de l'alliance européenne EUonAIR, l'ESSCA propose des formations en management revêtues du grade de licence et de master (Bachelor, Programme grande école, masters), des *Masters of Science* et des programmes de formation continue.

Reconnue pour l'excellence de ses formations, de sa recherche et de son engagement au service des grandes transitions, l'ESSCA accueille plus de 8 000 étudiants et compte 24 000 alumni. Elle rassemble plus de 530 enseignants-chercheurs et collaborateurs.

Le mot du dirigeant

« L'adhésion de l'ESSCA à Anjou sup traduit une conviction forte : une grande école qualifiée EESPIG doit prendre toute sa part dans la dynamique de son territoire. Aux côtés de l'Université d'Angers, cheffe de file de cette coordination, nous contribuerons à construire la politique de site souhaitée par le MESRE et à renforcer l'attractivité académique du territoire », Jean Charroin, directeur général.

Institut Agro Rennes-Angers

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 1 700 dont 530 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeant : Romain Jeantet, directeur de l'Institut Agro Rennes Angers

Présentation

L'Institut Agro Rennes-Angers forme avec les écoles de Dijon et Montpellier l'Institut Agro un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche leader en France et à l'international dans les champs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement et du paysage.

Le campus d'Angers, ancré au cœur du premier bassin horticole de France, est reconnu historiquement pour ses formations du bachelor au doctorat et sa recherche dans les domaines du végétal spécialisé et du paysage.

Pour ressourcer ses enseignements au plus près des fronts de science, l'école mène des recherches académiques et finalisées au profit de la transitions des filières et de l'aménagement des territoires en partenariat étroit avec des organismes nationaux et internationaux et des universités au sein de 13 unités de recherche.

Enfin, elle développe des activités de transfert et de développement vers le monde professionnel orientées par les enjeux socio-économiques liés aux sciences du vivant. Ces missions sont déclinées dans une double approche : une approche intégrative et pluridisciplinaire, du gène à l'agrosystème et une approche territoriale, du local au global. L'Institut Agro est membre de l'alliance ELLS, *European League of Life Science*.

Le mot du dirigeant

« Fortement impliqué dans les politiques de site précédentes, l'Institut Agro Rennes Angers poursuit cette dynamique afin d'amplifier encore les collaborations fructueuses en matière de formation (vie étudiante, innovation pédagogique, démarches DDRS notamment), de recherche sur le végétal qui ressort comme un élément fort et spécifiant de la signature scientifique du site et de collaborations avec les partenaires socio-économiques (entreprenariat entre autres) », Romain Jeantet, directeur de l'Institut Agro Rennes Angers.

Ircom – Association Sainte Anne

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 534 dont 345 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeant : Johan Glaisner, directeur général

Présentation

Fondé en 1984, l'Ircom est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), à but non lucratif implanté à Angers, Lyon, Bordeaux et Yaoundé (Cameroun). Il place la formation intégrale de la personne au cœur de son projet.

Ses formations, de bac +3 à bac +5, couvrent quatre domaines : humanités et science politique, management et communication stratégique, solidarité internationale et action sociale, direction de projets culturels. L'Ircom propose aussi des parcours de formation continue et développe une activité de recherche.

L'Ircom forme des femmes et des hommes capables de comprendre leur époque, d'y prendre part avec discernement et d'en relever les défis. Sa pédagogie repose sur des promotions à taille humaine, un accompagnement personnalisé, l'articulation entre qualités humaines et compétences professionnelles, une réflexion éthique exigeante et des liens étroits avec le monde professionnel.

Le mot du dirigeant

« La CCT nous offre l'occasion de mieux articuler nos compétences au service du territoire. L'Ircom souhaite y contribuer par ses approches en humanités, communication et solidarité. Cette coopération doit enrichir les formations et la recherche, mais aussi améliorer la vie étudiante. Elle prend tout son sens dans une ambition commune : former des personnes capables de servir la société », Johan Glaisner, directeur général de l'Ircom.

ISTOM – École supérieure d'agro-développement international

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 357 dont 349 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeant : Marc Oswald, directeur général

Présentation

Fondée en 1908, l'ISTOM forme des ingénieurs en agroécologie et transitions environnementales. Installée à Angers, dans le quartier de Belle-Beille, depuis 2018, elle accueille plus de 350 étudiants et s'appuie sur une expertise de plus d'un siècle sur les enjeux agricoles et environnementaux à l'international.

Son approche pluridisciplinaire associe sciences du vivant, sciences économiques et sociales, expériences de terrain et ouverture internationale. Elle prépare les futurs ingénieurs à comprendre des situations complexes et à concevoir, avec les acteurs locaux, des réponses adaptées aux territoires, dans les domaines de l'agroécologie, des systèmes alimentaires, de la gestion des ressources naturelles et de l'énergie.

L'ISTOM développe aussi une recherche de terrain en lien avec les acteurs institutionnels, professionnels et territoriaux. Son réseau rassemble plus de 4 000 diplômés présents dans plus de 110 pays.

Le mot du dirigeant

« L'Istom a rejoint sans hésitation le projet de coordination territoriale Anjou sup, pour les valeurs portées par ses membres, le souci de toujours améliorer les formations scientifiques dans leur qualité et leurs retombées pour les territoires. Dans cette dynamique, nos apports particuliers pourraient être la prise en compte de des réalités concrètes à l'international dans notre souci d'alignement de nos formations aux impératifs de durabilité et de réponse à des enjeux globaux. Cela donne sens aux échanges déjà en place et permet d'envisager d'autres voies de mutualisation et d'aller chercher des ressources ensemble », Marc Oswald, directeur général.

Université catholique de l'Ouest (UCO)

Nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026 : 13 021 dont 7 500 sur le territoire d'Anjou Sup

Dirigeant : Laurent Péridy, recteur

Présentation

Fondée à Angers en 1875, l'Université catholique de l'Ouest (UCO) est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), engagé dans la formation, la recherche et la vie de son territoire.

Elle accueille aujourd'hui un peu plus de 13 000 étudiants sur dix campus, dans l'Ouest et en Outre-mer, et propose plus de 125 parcours de formation, de bac à bac +8, au sein de six facultés.

Sa pédagogie repose sur la proximité, l'accompagnement personnalisé et le dialogue, pour permettre à chacun de développer ses connaissances, son esprit critique et sa capacité à agir. Ouverte sur le monde et attentive aux enjeux de société, l'UCO associe exigence académique, recherche et engagement au service du bien commun.

Acteur historique de l'enseignement supérieur angevin, elle contribue, aux côtés des autres établissements du territoire, à son dynamisme, à son attractivité et à son rayonnement, en France comme à l'international.

Le mot du dirigeant

« Cette Convention de coopération territoriale est née d'une certitude partagée : c'est ensemble que nous développerons l'enseignement supérieur et la recherche, et que nous renforcerons nos liens engagés sur notre territoire. En rejoignant cette Convention de coopération, l'UCO souhaite contribuer à une dynamique fondée sur le dialogue et la complémentarité de nos établissements, dans le respect de nos singularités, et ouvrir ainsi de nouvelles perspectives à nos étudiants et servir le territoire en Anjou », Laurent Péridy, recteur de l'UCO.

Former.
Chercher.
Agir.

Arts et Métiers Sciences et Technologies

CHU ANGERS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

ESA L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES AGRICULTURES

ESAIP ENGINEERING SCHOOL

ESEO GRANDE ÉCOLE D'INGÉNIEURS

ESSCA

L'INSTITUT agro Rennes Angers

Ircom Humanités et Management

istom Ecole supérieure d'agro-développement international

UCO Université catholique de l'Ouest

université angers